

AAE : choisir la bonne voie et lire les épreuves

Des explications, des applications et des corrections pour préparer votre concours.

Actualité : Pérennisation de la rupture conventionnelle dans la fonction publique

Ce document conserve la version indiquée en pied de page. Les exercices sont des créations pédagogiques, distinctes des annales officielles.

Consultez la notice de votre session pour ses règles et ses échéances.

AAE : choisir la bonne voie et lire les épreuves

Identifier la voie de passage de B en A et les documents de sa session.

À la fin de cette fiche

- Seuil réglementaire et classement : deux informations différentes.
- Appliquer la méthode à une situation nouvelle et justifier les choix.

Le parcours concerné

Vous préparez l'examen professionnel d'accès au corps des attachés d'administration de l'État. Il concerne certains fonctionnaires de catégorie B rattachés à l'administration organisatrice, avec notamment six années de services de niveau B. Demandez à votre service RH de vérifier votre corps, votre position et le calcul des services. Le seul intitulé de votre poste ne permet pas de conclure.

Deux épreuves à préparer

L'écrit dure quatre heures, coefficient 2 : note ou cas pratique sur un dossier documentaire de 25 pages au plus. L'entretien dure 25 minutes, coefficient 3, avec un exposé de dix minutes au maximum. Le RAEP appuie l'échange mais n'est pas noté séparément. Les QCM de ce site servent à apprendre, ils ne reproduisent pas l'écrit.

Votre session, votre ministère

Relevez le millésime de la session, l'organisateur et chaque échéance. Une session 2027 peut avoir un écrit en 2026. Conservez votre convocation et la version officielle du formulaire RAEP. L'examen d'attaché principal et les concours ISP sont d'autres voies.

À faire maintenant

Ouvrez Mon concours. Notez le ministère, la session et les dates confirmées. Gardez à part les informations encore à vérifier. Puis écrivez en une phrase les fonctions d'attaché que vous souhaitez exercer.

Seuil réglementaire et classement : deux informations différentes

L'arrêté prévoit un seuil d'admissibilité fixé par le jury qui ne peut être inférieur à 8/20 à l'écrit. Pour figurer sur la liste après l'oral, la note exigée par le jury ne peut être inférieure à 10/20 à cette épreuve. Ces planchers ne sont ni une promesse d'admissibilité avec 8 ni une garantie d'admission avec 10. Le nombre de postes et les résultats interviennent dans la sélection. Ne transposez pas les seuils d'un autre concours.

À vous de jouer · approfondissement

Un candidat obtient 9 à l'écrit et 14 à un oral blanc. Il conclut qu'il sera admissible puis admis. Identifiez deux erreurs et les documents qui permettent de vérifier la règle.

Correction · raisonnement attendu

9 dépasse le plancher réglementaire de l'écrit, mais le jury peut fixer un seuil supérieur. L'oral blanc n'est pas une note officielle et ne détermine pas le classement. Vérifiez les articles 9 et 10 de l'arrêté du 30 septembre 2013, la notice et les résultats de la session. Les rapports anciens renseignent sur une session passée, pas sur votre future barre.

Vérifier votre réponse

Vous distinguez plancher, seuil réellement fixé et résultat d'entraînement.

À retenir

- L'examen professionnel AAE prépare l'accès au corps ; APAE concerne un autre grade.
- Vérifiez ensemble le corps, le rattachement et l'ancienneté.

Vérifiez vos connaissances

1. Quel ensemble correspond à l'examen professionnel d'accès au corps des AAE ?

- A. Écrit de 3 h et oral de 25 min, coefficient 4
- B. Note ou cas pratique de 4 h et entretien de 25 min
- C. QCM seul puis classement sur dossier
- D. Entretien de 30 min sans écrit

Correction : B

L'écrit et l'entretien sont deux étapes distinctes. Le format du SA interne ne doit pas être appliqué à cet examen.

2. Six années en catégorie B suffisent-elles à établir votre recevabilité ?

- A. Oui, quel que soit le corps
- B. Oui, si votre supérieur est favorable
- C. Non : corps, rattachement et autres conditions doivent aussi être vérifiés
- D. Non : cet examen est exclusivement externe

Correction : C

Le calcul de l'ancienneté ne remplace pas la vérification des conditions statutaires et de la notice.

3. Une session porte le millésime 2027 : quand a nécessairement lieu son écrit ?

- A. En janvier 2027
- B. Après la clôture de tous les concours 2026
- C. Toujours en septembre 2027
- D. Le millésime ne suffit pas : il faut consulter le calendrier

Correction : D

La date réelle de l'épreuve doit être lue dans les documents de la session, pas déduite de son nom.

4. Le dossier RAEP est-il noté séparément à cet examen ?

- A. Non, il sert de support à l'entretien
- B. Oui, avec le même coefficient que l'écrit
- C. Oui, il remplace l'oral
- D. Seulement si le candidat possède un diplôme de catégorie A

Correction : A

La prestation à l'entretien donne lieu à notation. Soigner le RAEP reste utile pour préparer les échanges.

Références

[Examen professionnel AAE — arrêté du 30 septembre 2013](#)

www.legifrance.gouv.fr

[Corps des attachés — décret du 17 octobre 2011, notamment article 12](#)

www.legifrance.gouv.fr

[Rapport de jury AAE MEF — session 2026](#)

www.economie.gouv.fr